

# Compte rendu de la commission agriculture/zones humides

Le 15/11/2021 en visioconférence

Rédigé par J. COLLET et E. LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

## Personnes présentes :

Franck BOUTOT, Conseil départemental de la Corrèze  
Sophie CATOIR, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine  
Jules EYROLLES, Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans  
Leslie FRULEUX, Chambre d'agriculture 19  
Guy LABAYE, Chambre d'agriculture 23  
Guillaume LALOGÉ, EPIDOR  
Corinne MELLET, FR CIVAM Auvergne  
Vincent MENESSION, Haute Corrèze Communauté  
Eloïse LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin  
Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin

## 1. Préambule

Le PNR ML introduit la réunion et présente les personnes réunies. L'ordre du jour est rappelé :

- Echanger autour du projet expérimental de création d'un collectif d'accompagnement des agriculteurs sur le BV Chavanon ;
- Valider les grands principes du cahier des charges et le calendrier prévisionnel.

## 2. Rappel des grandes étapes du projet

### Bilan du Contrat territorial n° 1

Le bilan du 1<sup>er</sup> contrat Chavanon, sur la thématique agriculture/zones humides, est positif d'un point de vue technique et financier. Cependant, le bilan général révèle que :

- Le partenariat existant est à renforcer ;
- Les efforts en termes de préservation/restauration de milieux sont à poursuivre ;
- Les agriculteurs volontaires sont peu nombreux
- L'enjeu lié à la quantité de la ressource est croissant.

### Proposition du Parc lors de la Commission agriculture n° 1

Lors de la commission n°1 du nouveau contrat en mars 2021, le PNR a souhaité proposer une action **expérimentale** de création d'un **collectif d'acteurs** afin d'accompagner au mieux et collectivement les agriculteurs à développer une activité durable, respectueuse des ressources dans une logique d'adaptation au changement climatique. Une telle expérimentation a été lancée par le PNR du Livradois-Forez avec ses partenaires en 2020. La FR CIVAM Auvergne, partenaire des deux Parcs, a pu témoigner de la réussite de cette

démarche. L'objectif est de favoriser les échanges, de monter en compétences collectivement et de co-construire des projets ensemble.

La création de ce collectif serait accompagnée par un prestataire pour l'accompagner dans son élaboration, la définition de son fonctionnement, etc. Le projet est porté administrativement et financièrement par le PNR mais le souhait est bien de co-construire le collectif avec l'ensemble des partenaires (maîtres d'ouvrage, membres de la commission...). Le niveau d'ambitions sera défini par le collectif lui-même.

### Recueil des besoins au travers l'envoi d'un questionnaire

Afin de rédiger le cahier des charges de la prestation, le PNR a envoyé un questionnaire aux membres de la commission agricole/zones humides. Ce questionnaire a permis de mieux comprendre les habitudes de travail entre structures et les attentes de chacun. Une synthèse des réponses (8 réponses) est présentée et a également été envoyée en amont de cette commission.

A partir des réponses au questionnaire et du bilan du 1<sup>er</sup> contrat, le PNR a rédigé une feuille de route qui servira de base à la rédaction du cahier des charges. Cette feuille de route a été envoyée en amont de la réunion. Les grandes lignes de la feuille de route sont présentées.

Il est mentionné par les partenaires que le lien pour accéder à la feuille de route n'est plus fonctionnel. Le PNR renverra aux partenaires un lien permettant la modification du document en ligne.

## 3. Discussion

Il est demandé aux partenaires leurs remarques/ demandes/ questionnements quant à ce projet et à la feuille de route présentée. Ces remarques permettront de rédiger un cahier des charges répondant aux attentes de chacun.

La FR CIVAM souligne que le préalable « apprendre à se connaître » est essentiel pour avoir une mutualisation plus efficace. Cependant un axe de travail à ne pas oublier et à développer est : comment mobiliser les agriculteurs du territoire ? La Chambre d'agriculture 19 informe que des actions ponctuelles comme par exemple la labellisation HVE peut être une porte d'entrée nouvelle pour atteindre les agriculteurs.

La question du partage des données est soulevée par le CEN NA. La rédaction de conventions entre partenaires pourrait être une solution. Les partenaires devront s'interroger sur les données pouvant être partagées et mises à disposition. La FR CIVAM indique que dans le cadre de l'étude menée par le PNR du Livradois Forez, les partenaires se sont entendus pour faire une communication commune des différents événements, qui sont ensuite relayés dans les réseaux de chacun.

Le Conseil départemental 19 souligne que la lisibilité des différents acteurs auprès des agriculteurs est primordiale. Les partenaires s'accordent pour dire que l'accompagnement par différentes structures est une opportunité pour les agriculteurs cependant les partenaires doivent se structurer.

La question de l'accompagnement de ce projet par un prestataire ou par une des structures de la commission est abordée. L'animation par une des structures peut biaiser le point de vue du collectif. Le prestataire peut permettre d'avoir un regard neutre et peut être un catalyseur pour initier des temps de travail dédiés. Le prestataire devra avoir des compétences d'animation.

EPIDOR suggère de se rapprocher des coopératives agricoles qui touchent directement agriculteurs. Il n'est pas exclu d'intégrer ces coopératives ou d'autres acteurs au projet.

Il est mentionné par plusieurs acteurs la nécessité d'avoir un soutien politique de l'ensemble des structures. Une réunion en présence des élus sera organisée début 2022 et sera un préalable au lancement du marché public. Les financeurs seront également conviés afin de discuter des financements possibles.

Il est rappelé que le projet se fera sur la base du volontariat aussi bien pour les structures partenaires que pour les agriculteurs.

## 4. Relevé de décisions

Il est convenu que :

- Le PNR renvoie la feuille de route aux partenaires qui pourront faire leurs remarques d'ici fin 2021;
- Le PNR envoie une première version du cahier des charges avant fin janvier 2022 ;
- Le PNR organise un COPIL réunissant les élus et les financeurs courant du premier trimestre 2022.

Les partenaires n'ont plus de questions, la séance est levée.